

Arrêté du Président n° A2022-0077

Fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage, située au lieudit « Le Moustrec » en la commune de Paimpol pour travaux de maintenance

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

VU la circulaire UHC/IUH1/12 n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

VU les statuts de Guingamp-Paimpol Agglomération

VU la compétence exercée par l'EPCI pour la réalisation et la gestion d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage sur le territoire communautaire

VU l'article 16 du règlement intérieur établi à destination des usagers de l'aire d'accueil des gens du voyage de Paimpol.

CONSIDERANT qu'il convient de fermer l'aire d'accueil des gens du voyage durant la période du 24 octobre 2022 au 14 novembre 2022 pour travaux de maintenance électrique.

ARRETE

Article 1er - L'aire d'accueil des gens du voyage, située au lieu-dit « Le Moustrec » en la commune de Paimpol est fermée au public à compter du 24 octobre 2022 au 14 novembre 2022 inclus.

Article 2 - La réouverture du site au public est prévue le mardi 15 novembre 2022 à 9h00.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services de Guingamp-Paimpol Agglomération, M. le Directeur Général Adjoint, Monsieur le Capitaine de Gendarmerie de Guingamp sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guingamp

Le 26 juillet 2022

Le Président

M. Vincent Le Meaux

